

La coopération transfrontalière

La population d'Ours brun occupe les deux versants du massif des Pyrénées : à l'ouest dans le Haut-Béarn, le Haut-Aragon et la Navarre au centre et à l'est, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Catalogne et la principauté d'Andorre. Les échanges et liens tant techniques que politiques entre les pays du massif des Pyrénées, qu'avec les Autonomies existent et sont de plus en plus prégnants de la politique de conservation de l'ours.

La Déclaration d'intention du 22 mai 2006

La gestion de cette population avait naturellement conduit à l'établissement de relations entre les trois États. Le premier renforcement a été conçu au début des années 1990 avec les autorités espagnoles et le premier programme financier Life (1993 - 1997), qui comprenait un volet concernant la gestion de l'ours sur l'ensemble du massif pyrénéen, était un programme franco-espagnol.

Une déclaration d'intention pour une coopération relative à la conservation de *l'Ours brun dans les Pyrénées ainsi qu'à d'autres espèces d'intérêt commun*, a été signée le 22 mai 2006 entre le ministre de l'agriculture et du patrimoine naturel de la Principauté d'Andorre, la ministre de l'environnement du Royaume d'Espagne et la ministre de l'écologie et du développement durable de la République Française.

L'Espagne a élaboré en 2006 une *estrategia para la conservación del Oso Pardo en los piriéno*s pour définir en complémentarité avec la France les modalités de gestion de la population puis a déposé en septembre 2011 une proposition de programme Life « *Actions for the conservation of Ibèrian populations of brown Bear and cohabitation with human activities* », tant dans les monts cantabriques qu'au niveau des Pyrénées. Ce projet, qui a reçu l'aval de l'État français, est en attente de validation et permettra d'accroître encore une coopération déjà bien affirmée.

Coopération technique

Après la réintroduction en Pyrénées centrales en 1996-97 et les premiers déplacements d'ours vers le versant sud, les relations techniques qui existaient déjà entre Béarn, Aragon et Navarre se sont étendues à la Catalogne, en particulier au Val d'Aran. L'objectif de la coopération est d'assurer sur l'ensemble du massif la viabilité à long terme de la population d'Ours bruns, en augmentant le nombre d'individus qui la composent et en parvenant à une bonne distribution de l'espèce dans les milieux naturels qui lui sont favorables.

Depuis 2006, des échanges techniques annuels sont organisés et permettent de partager les méthodes de suivi de part et d'autre des frontières. S'y ajoutent des collaborations plus ponctuelles en cas de suivi particulier ou de capture d'un ours.

La pérennisation de cette collaboration doit permettre d'inscrire sur le long terme de grands principes applicables à l'ensemble du massif et favorables à :

- l'accompagnement du renforcement démographique de la population,
- la réduction des facteurs de mortalité de l'espèce,
- la préservation de l'habitat des ours,
- la protection des troupeaux face aux attaques d'ours,
- la participation des acteurs locaux dans la formulation, le suivi et l'exécution des mesures relatives à la protection de l'ours,
- la diffusion de l'information sur l'ours,
- l'amélioration de l'acceptation sociale de l'ours.

